

**2017:09:05
(C.M. Art.
424-425)**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 5^e jour du mois de septembre 2017, à 19 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Ginette Côté, mairesse
 Marina Gagné, sec.-très. et dir. gén.
 Aurore Gagné, conseillère
Messieurs Jean-François Houde, conseiller
 Emmanuel Tremblay, conseiller
 Benoît Lavoie, conseiller
 Guy Houde, conseiller
 Jérôme Boudreault, conseiller

Sous la présidence de madame Ginette Côté, mairesse.

ORDRE DU JOUR

(C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux :
 - 3.1 séance ordinaire du 7 août 2017
4. Lecture et adoption des comptes d'août 2017
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1 Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 inc., demande de commandite pour calendriers 2018-2019
 - 5.2 Appui à la démarche de la Coalition pour la gestion du bar rayé au Saguenay
 - 5.3 Lettre d'appui Maison du Développement durable du SLSJ concernant le plan d'adaptation aux changements climatiques
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Caisse Desjardins du Bas-Saguenay, emprunt temporaire programme RIRL
 - 6.2 Caisse Desjardins du Bas-Saguenay, emprunt temporaire programme TECQ
 - 6.3 Acceptation soumission toiture centre communautaire et affectation du fonds de roulement

- 6.4 100e Anniversaire de Petit-Saguenay, demande de subvention MRC Fonds de soutien initiative 2017 (5 000 \$)
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE
- 7.1 Apsam, colloque régional sur la santé et sécurité au travail : coût 80 \$
8. TRAVAUX PUBLICS
- 8.1 Acceptation rapport DCcom programme TECQ- travaux mise aux normes
- 8.2 Acceptation soumission pour travaux voirie enveloppe discrétionnaire
- 8.3 Pompe Saguenay- Soumission pompe P2
9. URBANISME
- 9.1 Laberge, Guérin arpenteurs-géomètres, demande l'acceptation du plan de subdivision du lot 122 pour Transports Québec
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1 Dépôt des états financiers de l'OTJ de Petit-Saguenay pour année 2016
11. VARIA
12. Rapport des dossiers municipaux
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 19 h 30 par Mme Ginette Côté, mairesse de Petit-Saguenay. Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2017:09:174 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2017:09:175 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2017
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 août 2017 est accepté dans sa teneur et forme.

**4. 2017:09:175b LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE** le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, Marina Gagné, à effectuer le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présenté, au montant total de **65 166.44 \$** pour l'année financière **2017**, le tout préalablement vérifié et paraphé par la mairesse, Mme Ginette Côté, et la conseillère Aurore Gagné.
- QU'** une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

5. CORRESPONDANCE

**5.1 2017:09:176 DEMANDE DE COMMANDITE CALENDRIER 2018-2019
ASSOCIATION PERSONNES HANDICAPÉES VISUELLES
RÉGION 02 (25\$) (C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que l'Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 inc. demande des commandites pour la confection d'un calendrier 2018 et 2019 à caractères agrandis qui sera distribué aux personnes handicapées visuelles de la région;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cette initiative;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal accorde une commandite de 25 \$ (Ch. 5151) à l'Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 inc., pour la confection d'un calendrier 2018 et 2019 à caractères agrandis qui sera distribué aux personnes handicapées visuelles de la région.

**5.2 2017:09:177 APPUI À LA DÉMARCHE DE LA COALITION POUR LA
GESTION DU BAR RAYÉ AU SAGUENAY (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT l'arrivée massive du bar rayé dans la rivière Saguenay et ses tributaires ;

CONSIDÉRANT que la pêche au bar rayé est strictement interdite dans la rivière Saguenay en raison de son statut de protection ;

CONSIDÉRANT que la pêche au saumon, à la truite de mer du Saguenay ainsi qu'à d'autres espèces de poissons a de grandes retombées économiques dans la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que l'arrivée massive du bar rayé dans le Saguenay et ses tributaires est une situation historiquement exceptionnelle ;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle dynamique pourrait avoir un impact majeur sur nos acquis en matière de pêche ainsi que sur les retombées économiques qu'elles génèrent;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie la Coalition pour la gestion du bar rayé au Saguenay dans ses démarches de convoquer une réunion d'urgence avec le ministre LeBlanc et le ministre Blanchette afin de les sensibiliser quant à l'urgence d'agir face à cette situation historiquement exceptionnelle.

**5.3 2017:09:178 APPUI AU PROJET D'ADAPTATION FACE AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU CREDD ET DE LA MDD SLSJ
(C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a mis en place une aide financière visant l'adaptation face aux changements climatiques. Certains changements sont déjà observables comme une prolongation de la saison propice aux orages et une augmentation des épisodes de pluies intenses; des hivers moins froids, avec une augmentation des cycles gel-dégel, etc. et il est donc important de bien s'y préparer;

CONSIDÉRANT le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) et la Maison du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (MDD) s'associent pour offrir aux municipalités intéressées de préparer un plan d'adaptation ainsi que de les accompagner à mettre en place certaines mesures.

CONSIDÉRANT le plan d'adaptation est un outil de planification qui sert à examiner la problématique des changements climatiques dans son ensemble et dans tous les champs d'activités d'une administration municipale. Il sert aussi à cibler et prioriser les principaux risques ainsi qu'à prévoir les étapes de mise en œuvre à court, moyen et long terme de mesures d'adaptation aux changements climatiques.

CONSIDÉRANT le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'aide financière qui sera déposée à la Fédération canadienne des municipalités portant sur la création de plans d'adaptation contre les changements climatiques pour les municipalités et la mise en œuvre de certaines actions.

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay confirme sa contribution au projet. En mettant à la disposition du personnel pour aider à élaborer le plan d'adaptation contre les changements climatiques et la mise en œuvre de certaines mesures.

QUE l'implication de la municipalité est estimée à environ 40 heures pour une ressource, représentant un montant de 4 000 \$.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 2017:09:179 PRÊT À DEMANDE TEMPORAIRE 649 594 \$ RÈGLEMENT 17-310 CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES SAGUENAY (C.M. Art. 83-1093)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay a adopté en date du 3 juillet 2017 un règlement d'emprunt portant le numéro 17-310 décrétant un emprunt de 649 594 \$, pour effectuer des travaux d'infrastructures au chemin Saint-Étienne;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marina Gagné, à faire la demande d'un prêt à demande au montant de 649 594 \$ au compte 10124 à la Caisse Desjardins du Bas-Saguenay, et ce, pour une période d'un (1) an dans le but de financer le règlement 17-310 de la municipalité de Petit-Saguenay.

QUE le maire et la secrétaire-trésorière et directrice générale, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires à cette fin.

6.2 2017:09:180 PRÊT À DEMANDE TEMPORAIRE 590 992 \$ PROGRAMME TECQ 2014-2018 - CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES SAGUENAY (C.M. Art. 83-109)

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article 1093 du Code municipal, qui dit que toute corporation peut décréter, par résolution, des emprunts temporaires pour le paiement des dépenses d'administration courantes et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay a reçu confirmation en date du 25 août 2014, de monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, que la municipalité recevra 590 992 \$, répartis sur cinq ans, dans le cadre du Programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 pour réaliser des travaux dans ses infrastructures d'aqueduc, d'égouts, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Marina Gagné, à faire la demande d'un prêt à demande au montant de 590 992 \$ au compte 10124 à la Caisse Desjardins du Bas-Saguenay, et ce, pour une période d'un (1) an dans le but de financer les travaux réalisés dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018.

QUE le maire et la secrétaire-trésorière et directrice générale, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires à cette fin.

**6.3 2017:09:181 ACCEPTATION SOUMISSION RÉFECTION TOITURE
CENTRE DES LOISIRS – EMPRUNT FONDS DE
ROULEMENT (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la toiture du centre des Loisirs est à refaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des soumissions à trois entrepreneurs locaux et a reçu les soumissions suivantes, incluant les matériaux, la main d'œuvre et les taxes :

Bruno Boulianne : 21 638.30 \$
Rénovation S. Boudreault : 42 023.36 \$

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Bruno Boulianne pour la réfection de la toiture, du soffite et des gouttières avec parefeuilles du centre des Loisirs pour un montant de 21 638.30\$;

QUE cette dépense de 19 758.65 \$ incluant les réclamations de taxes sera empruntée au Fonds de roulement, sur une période de 5 ans, selon le tableau suivant :

2018	:	3951.73 \$
2019	:	3951.73 \$
2020	:	3951.73 \$
2021	:	3951.73 \$
2022	:	3951.73 \$

**6.4 2017:09:182 PRÉSENTATION PROJET PROGRAMME DE SOUTIEN
AUX INITIATIVES CULTURELLES - MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MAQUETTE VILLAGE ST-ETIENNE POUR 100^e ANNIVERSAIRE
(C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a mis en place le programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu permettant de soutenir et d'encourager la participation et l'accessibilité des citoyens à la culture dans les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en préparation à la célébration du 100^e anniversaire de Petit-Saguenay qui se tiendra en 2019, la municipalité désire créer une modélisation en 3D du village Historique de Saint-Étienne;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay présente une demande d'aide financière de 5000 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE

7.1 2017:09:183 APSAM COLLOQUE RÉGIONAL SUR LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL 80 \$ (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que l'APSAM invite à son colloque régional sur la santé et la sécurité au travail qui aura lieu le 13 octobre prochain au coût de 80 \$ pour la journée;

CONSIDÉRANT que madame Mireille Lavoie, contremaître et inspectrice en bâtiment, est intéressée à participer à ce colloque;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise Mme Mireille Lavoie à s'inscrire au colloque régional de l'APSAM du 13 octobre prochain, et défraie l'inscription de 80 \$ ainsi que les frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives;

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 2017:09:184 PROGRAMME TECQ 2014-2018 – APPROBATION PLAN RÉFECTION DES CONTRÔLES ET MISE À JOUR DES RAPPORTS AUTOMATISÉES DES USINES EAU POTABLE ET EAUX USÉES (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

CONSIDÉRANT qu'un mandat pour l'élaboration et conception d'un plan de mise aux normes de l'automatisation et de gestion des alarmes et des données des usines d'eau potable et des eaux usées été donné à *DCcom électricité contrôle*;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit approuver ce plan avant d'aller en appel d'offres pour réaliser les travaux;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte le plan de mise aux normes de l'automatisation et de gestion des alarmes et des données des usines d'eau potable et des eaux usées, réalisé par *DCcom électricité contrôle*;

**8.2 2017:09:185 TRAVAUX DE VOIRIE PROGRAMME AIDE À
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER (C.M. Art. 83-204-936)**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 2 promesses de subventions pour un total de 55 500 \$ pour l'exercice financier 2017-2018 dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 936 du Code municipal, qui dit qu'une municipalité peut adjuger un contrat par demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$:

CONSIDÉRANT que la contremaître, Mme Mireille Lavoie, a procédé selon les règles prescrites de l'article 936 du Code municipal, en invitant les entrepreneurs locaux et a reçu les soumissions suivantes pour la réalisation de travaux de pavage dans le chemin des Chutes :

Asphalte TDP	: 30 146.44 \$
Compagnie Asphalte Ltée (CAL)	: 36 969.06
Asphalte Potvin Simard	: 37 286.39

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay retient les services d'Asphalte TDP de Chicoutimi, au montant de 30 146.44 \$ incluant les taxes, pour des travaux de pavage dans le chemin des Chutes.

QUE l'entrepreneur s'engage à réaliser les travaux tels que spécifiés par le bordereau des quantités et des prix.

QUE la surveillance des travaux sera effectuée et supervisée par Mireille Lavoie, inspectrice en bâtiment et contremaître.

QUE cette dépense sera puisée à même la contribution financière du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2017-2018 (40 000 \$ du ministère des Transports et 15 000 \$ du budget discrétionnaire du député de Dubuc M. Serge Simard).

**8.3 2017:09:186 ACCEPTATION SOUMISSION RÉPARATION POMPE P-2
1759.56 \$ (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT qu'une pompe du poste de pompage d'eaux usées P-2 est défectueuse et qu'il y a lieu de la faire réparer;

CONSIDÉRANT que Pompe Saguenay a présenté une soumission pour la réparation de la pompe au montant de 1759.56 \$ incluant les taxes, les pièces, la réparation et la main d'œuvre sur la route;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Pompe Saguenay pour réparer la pompe du poste de pompage P-2 au montant de 1759.56 \$ incluant les taxes.

9. URBANISME

**9.1 2017:09:187 SUBDIVISIONS LOTS 120-1 ET 122 RANG 1 EST PETIT-SAGUENAY (120-3, 120-4, 122-1, 122-2)
CANTON DUMAS, DÉPÔT AU CADASTRE (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que Laberge Guérin LGA arpenteurs-géomètres, ont soumis un projet de remplacement lot 120-1 et de subdivision du lot 122 rang 1 Est Petit-Saguenay, au cadastre officiel du canton de Dumas, dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, pour le compte du ministère des Transports de la mobilité durable et de l'électrification des Transports;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la demande de Laberge Guérin LGA arpenteurs-géomètres, pour le remplacement du lot 120-1 par **les lots 120-3 et 120-4 rang 1 Est Petit-Saguenay**, et la subdivision d'une partie du lot 122 rang 1 Est Petit-Saguenay afin **de créer les lots 122-1 et 122-2 rang 1 Est Petit-Saguenay**, au cadastre officiel du canton de Dumas, dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec.

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

**10.1 2017:09:188 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2016 DE L'OTJ
(C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que l'OTJ de Petit-Saguenay a présenté au conseil municipal leurs états financiers au 31 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers au 31 décembre 2016 de l'OTJ de Petit-Saguenay.

11. VARIA

11.1 CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

1. En date d'août, EnvironneX, transmettant les rapports d'analyses de l'eau potable et des eaux usées, pour le mois juillet 2017.
2. En date d'août, l'Agence des centres d'urgence 9-1-1, transmettant le relevé des sommes perçues pour les services 9-1-1 sur le territoire de Petit-Saguenay au mois de juin 2017, pour un montant de 369.04\$.
3. En date du 03 août, Régie du Bâtiment du Québec, transmettant un rappel sur l'importance de confier les travaux de construction à des entrepreneurs licenciés.
4. En date du 28 juillet, Commission de protection du territoire agricole du Québec, transmettant la décision dans le dossier de M. Stéphane Tremblay.
5. En date du 08 août, M. Yannick Limary, transmettant ses services comme cinéaste.
6. En date du 24 juillet, ministère des transport, M. Laurent Lessard, ministre, transmettant l'accord d'une aide financière de 40 000\$ afin d'améliorer le réseau routier municipal échelonné sur 3 années.
7. En date du 08 juillet, Fabrique de Petit-Saguenay, Diane Lavoie, Présidente du conseil de Fabrique, transmettant l'information sur la campagne de financement pour le toit de l'église.
8. En date 15 août, CNESST, transmettant un avis de recalcul du taux personnalisé
9. En date du 9 août, MRC du Fjord-Du-Saguenay, Christine Dufour, Directrice générale, transmettant règlement 17-370 ayant pour objet de déclarer la compétence de la MRC en regard à la gestion des matières résiduelles et abrogeant le règlement 16-352.
10. En date du 23 août, Fondation rue principale, transmettant l'invitation au 30^e colloque de rues principales.
11. En date du 18 août, Finances Québec, transmettant l'état de compte sur le dépôt du ministère des Transports, subvention amélioration des chemins, au montant de 11 000.00\$
12. En date du 18 août, Finances Québec, transmettant l'état de compte sur le dépôt du ministère des Transports, subvention amélioration des chemins, au montant de 14 000.00\$.
13. En date du 23 août, Sommet social régional, Vincent Gagnon, Co-Président, transmettant une demande d'appui financier afin de compléter la plateforme web Kratos.
14. En date du 28 août, Association Forestière Saguenay / Lac-Saint-Jean, transmettant l'inscription au congrès du 26 octobre.
15. En date du 21 août, Municipalité de Saint-Siméon Sylvain Tremblay, Maire de St-Siméon, transmettant l'acte de dissolution de l'entreprise Delta Saguenay /Saint-Laurent ainsi que le 1/10 des sommes restante 64.00\$.

OFFRES DE SERVICE

Entreprises Bouget : Produits d'asphalte et abat-poussière

REVUES ET PUBLICATIONS

Via Bitume - Entre les branches - Le Lingot - informe Affaires – Québec vert – Construire.

12. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Guy Houde et Jérôme Boudreault informent des prochaines activités aux loisirs soit: le Pool de hockey le 22 septembre et Symposium à l'Action de grâce.
- Ginette Côté rappelle invite à l'évènement Tissons des liens humains le 22 septembre à l'aréna de Vallée et le feu d'artifice lors du passage du Queen Mary II le 2 octobre au quai de Petit-Saguenay et rappelle que la période de mise en candidature pour l'élection du 5 novembre est du 22 septembre au 6 octobre à 16h30.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)

À 20 h 00, Ginette Côté, mairesse, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je soussignée, Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, certifie, qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2017:09:175b – 2017:09:176 – 2017:09:181 – 2017:09:183 – 2017:09:185 – 2017:09:186.

GINETTE CÔTÉ,
Mairesse

MARINA GAGNÉ
Secrétaire -trésorière et directrice générale